

Compte rendu réunion du Conseil Municipal

Du 25 mai 2018

Date de convocation : 19/05/2018

PRÉSENTS : M. ZDAN Michel, Mme FLOURY Clara, M. LORRAIN Jean-Luc, Mme MANFRINATO Mélissa, M. OLIVA Charles, Mme DEMESSANCE Florence, Mme ROBECQUE Amandine.

EXCUSÉES : Mme DJOURI Fadhéla (pouvoir donné à Mme DEMESSANCE Florence), Mme RIZZO Nadine (Pouvoir donné à M. LORRAIN Jean- Luc).

ABSENTS : Mme LOUPADIERE Lynda, M. SAJDAK Henri, M. DA SILVA CORREIA Manuel, Mme RAMAHERRIRARINY Liliane.

Secrétaire : Madame ROBECQUE Amandine

Monsieur le Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour les points suivants ;

- *Prêt relais Crédit Agricole de 40 000 € annule et remplace délibération n° 2018-21.*
- *Achat de deux téléphones portables ainsi que les abonnements pour les employés service technique.*
- *Résiliation abonnement SFR RED*
- *Devis entreprises pour extension réseaux parcelle WA 25*
- *Devis entreprise HORD AIR pour réparation salle polyvalente et restaurant.*

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rajouter les points énumérés ci-dessus à l'ordre du jour.

COMPTE RENDU :

-1) Approbation compte rendu du conseil du 27 avril 2018.

Approuvé à l'unanimité.

-2) Délibération n° 2018 - 39 – Acquisition véhicule pour les services techniques

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir un véhicule pour les agents des services techniques ; ce véhicule permettrait d'éviter une monopolisation du tracteur régulièrement attelé à la remorque pour emmener les gros outils motorisés sur les lieux d'exécution... alors que les agents pourraient effectuer des tâches séparément et de manière autonome (tonte d'un côté et broyage de banquettes de voirie par exemple) ; on devrait y gagner en efficacité d'exécution sur le terrain. Il s'agit d'un véhicule utilitaire électrique, type plateau benne de la marque Goupil G3. Ce véhicule est d'occasion, sa valeur neuve est de 30 000,00 €, il est de 2010 et ses batteries sont neuves. Plusieurs consultations nous ont permis de constater que ce type de véhicule n'est pas accessible à moins de 9000,00 € HT.

Il présente le devis de l'entreprise Murielle Garcia-Mathé – Harras d'Anibert située à Raphèle les Arles pour un montant de 5000.00 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'organiser le rapatriement du véhicule via un transporteur ; les frais de transport viendront en supplément à cet achat.

Le Conseil Municipal approuve et autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire, à acquérir ce véhicule.

-3) Délibération n° 2018 - 40 - Devis Entreprise AGUIRRE pour travaux « Chemin de Capayrou »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'entreprise AGUIRRE a déjà été mandatée pour effectuer toute la reprise de voirie « Chemin de Capayrou », et informe le Conseil Municipal qu'il a fait appel à cette même entreprise pour créer un passage busé et un fossé sur ce même chemin.

Il présente le devis de l'entreprise AGUIRRE pour un montant de 1700.00 € HT.

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux travaux et accepte le devis de l'entreprise AGUIRRE.

-4) Délibération n° 2018 – 41 - Devis étude environnementale PLU

Dans le cadre de la révision allégée du PLU, Monsieur le Maire indique qu'une étude environnementale doit être effectuée. Par conséquent, il a fait appel à un bureau d'étude « terroirs et communautés » et présente le devis s'élevant à 798 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

-5) Délibération n° 2018 – 42 – Devis Entreprise LAURIERE pour reprise voirie « Impasse de la Bourdette »

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que l'entreprise LAURIERE a terminé les travaux d'assainissement « Chemin de la Bourdette et Impasse de la Bourdette ». Il présente le devis de cette même entreprise pour la réfection de ces deux voiries à savoir :

« Chemin de la Bourdette » pour un montant de 2210.00 € HT et « Impasse de la Bourdette » pour un montant de 1800 € HT.

Monsieur le Maire indique que lors du dernier conseil, une étude pour effectuer un enfouissement de réseau était à l'ordre du jour pour les voiries « Chemin de la Bourdette et Chemin du Château » par conséquent, il préconise de reporter la réfection de cette voirie à plus tard et d'accepter la réfection de l'Impasse.

Le Conseil Municipal approuve et accepte de refaire uniquement l'impasse de la Bourdette pour un montant de 1800.00 € HT.

-6) Délibération n° 2018 – 43 – Prêt relais Subvention DETR – Acquisition bien Place du Village – Annule et Remplace délibération n° 2018-21

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'annuler et de remplacer la délibération n° 2018-21 concernant le prêt relais de la Subvention DETR pour « acquisition bien » Place du Village. En effet, le montant du prêt correspond au montant de la subvention DETR qui est attribuée ; elle n'est pas de 50 000 € mais de 40 000 €.

Monsieur le Maire présente la proposition du Crédit Agricole (seule banque) qui a répondu aux attentes de la Collectivité :

Montant	: 40 000 €
Durée	: 24 mois avec remboursement du capital in fine
Périodicité	: annuelle
Taux	: 1.15 %
Frais de dossier	: 100 €
Parts sociales	: néant

Possibilité de remboursement anticipé partiel ou total aux dates d'échéances sans pénalité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer le contrat de prêt auprès du Crédit Agricole.

Le Conseil Municipal approuve le projet et accepte d'annuler et de remplacer la délibération n° 2018-21, autorise Monsieur le Maire à mettre en place ce financement auprès du Crédit Agricole et à signer tous les documents y afférent.

-7) Délibération n° 2018 – 44 – Remboursement factures CDISCOUNT – SFR RED – LE BON COIN à Monsieur ZDAN

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a dû procéder au paiement par carte bancaire concernant l'achat de 2 téléphones portables pour les agents d'entretien sur le site Cdiscount et des frais de téléphone SFR RED.

Si le Conseil en est d'accord, Monsieur le Maire demande le remboursement de la facture CDISCOUNT pour un montant de 238.98 € et de la facture SFR RED pour un montant de 12.00 €.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal le renouvellement de l'annonce du « Bon Coin » pour la vente de la dernière parcelle WA 20 au coût de 52.68 € et demande son remboursement.

Le Conseil Municipal approuve l'achat de deux téléphones portables pour les agents du service technique et accepte le remboursement des factures de CDISCOUNT - SFR RED et du BON COIN.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à renouveler l'annonce de mise en vente de la dernière parcelle WA 20 sur le Bon Coin.

-8) Délibération n° 2018 – 45 – Extension de réseaux pour les 2 lots parcelle WA 25 – Quartier Rouge

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les deux terrains issus de la division de la parcelle WA 25 sise au quartier Rouge sont mis à la vente avec la viabilisation.

Pour cela, il a fait appel à 3 entreprises qui ont répondu et présente le devis de :

- L'entreprise RESEAUX pour un montant de 11 336.00 € HT
- L'entreprise MARTY TP pour un montant de 9548.00 € HT
- L'entreprise LAURIERE pour un montant de 9391.00 € HT

Le Conseil Municipal approuve les travaux de viabilisation des deux terrains issus de la parcelle WA 25 et accepte le devis de l'entreprise LAURIERE pour un montant de 9391.00 € HT, l'offre la moins disant.

-9) Délibération n° 2018 – 46 – Abonnements téléphones portables pour agents du service technique et résiliation ligne SFR RED

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2018-44 concernant les frais avancés et notamment l'achat de deux téléphones portables pour les agents du service technique.

Il demande l'autorisation d'ouvrir les deux lignes mobiles auprès de la poste mobile pour un montant 6.99 € HT par mois pendant six mois et 9.99 € HT par mois sans engagement par mobile.

L'abonnement de la ligne SFR RED n'étant plus nécessaire, il demande également l'autorisation de procéder à sa résiliation.

Le conseil municipal accepte l'ouverture de deux lignes mobiles auprès de la poste mobile et accepte la résiliation de l'abonnement de la ligne SFR RED.

-10) Délibération n° 2018 – 47 – Déplacement panneau agglomération de Grazac et aménagement « Route d'Esperce RD28 »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement qui a été déposé pour instruction auprès sur service ADS et qui concerne la zone 1AUf inscrite au PLU situé à Las Doumenjos (RD28).

Cette instruction nous interpelle sur les équipements routiers nécessaires pour la sortie des futurs usagers issus de l'aménagement principal prévoyant 22 constructions à caractère habitation social pour personnes âgées complété de 2 équipements collectifs à caractère social « dense » (micro crèche, centres médicaux sociaux).

Cette fréquentation importante d'usager devra être sécuriser pour emprunter la route départementale RD28, principal accès à cet aménagement. Un relevé de fréquentation (circulation et vitesse) qui nous a été communiqué par le secteur routier laisse supposer qu'il ne peut être envisageable de ne pas sécuriser le point d'accès principal à cet aménagement situé sur la RD28 ; les éléments, fréquentation pendulaire de 240 véhicules jours dans un sens puis dans l'autre mais encore une vitesse moyenne relevée à 86 km/h sont autant d'élément qui nous pousse à prendre toute mesure nécessaire à la réduction de la vitesse dans ce secteur de la Commune.

Enfin, cet aménagement vient compléter une densification de ce secteur qui ces 10 dernières années ont vu 30 constructions nouvelles s'érigées et 30 autres en prévision dans le seul lotissement « Domaine de Julia » ; la montée en charges de la fréquentation routière n'est donc pas terminée.

Au vu de tous les éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le secteur routier et plus particulièrement le Conseil Départemental pour l'implantation et la mise en place de panneaux de signalisation, urbanisation et signalisation routière afférent à cette nouvelle emprise urbaine.

De même, une pré signalisation de réduction de vitesse à 70 km/h en amont du n° 21 Route d'Esperce paraît judicieuse pour ne pas dire importante car la nouvelle entrée en zone urbaine n'est pas visible en amont de son franchissement.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va prévenir la Commune de Caujac de cette demande afin qu'elle puisse prendre ces dispositions en ce que concerne la RD28 qui continue pour parti dans sa zone urbaine « Plaine de la Bourdette ».

Le Conseil Municipal approuve le déplacement du panneau agglomération de Grazac et l'aménagement sur la Route d'Esperce (RD28) et approuve la pré signalisation de réduction de vitesse à 70 km/h en amont du n° 21 Route d'Esperce.

11) Questions diverses

- *Demande prêt de la salle des associations pour activité professionnelle* : le Conseil Municipal accepte le prêt pour une réunion d'information par la suite une participation sera demandée.
- *Devis HORS D'AIR* : demande à la société de refaire les devis.

Séance levée à 09H45

Approuvé le 29 JUIN 2018 à l'unanimité

M. ZDAN	Mme LOUPADIERE
M. LORRAIN	Mme ROBECQUE
Mme DEMESSANCE	Mme DJOURI
Mme MANFRINATO	Mme RAMAHERIRARINY
Mme RIZZO	Mme FLOURY
M. SAJDAK	M. OLIVA
M. DA SILVA CORREIA	